



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 28 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	17
Représentés	11

N° 2022-055

Demande de subvention à la CAF pour la mini crèche

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET.

Absents excusés : P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, C. MARTIN, G. SORBA représenté par M. CUTILLO, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, C. POULIQUEN représenté par M. CATELIN, D. JARNIGON représenté par J. LEVI VALENSI, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO représentée par L. MAURIZIO, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

L'augmentation de la population de notre village génère des tensions sur les modes de garde des jeunes enfants. Plus de 30 familles ont eu du mal à trouver un moyen de garde en septembre 2022.

Lorsque la Municipalité avait mis la salle annexe de la micro crèche à disposition de l'association Petits bouts de destin, il avait été convenu qu'en cas de nécessité, cette salle serait affectée à la micro-crèche.

Avec une augmentation potentielle de 8 places, la micro crèche deviendra une mini crèche.

<u>Cout prévisionnel</u>		22.050 €HT
<u>Plan de financement</u>		
- CAF 13	80%	17.640 €
- Autofinancement	20%	4.410 €

Planning de réalisation

4eme trimestre 2022

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter la Caisse d'allocations familiales, dans le cadre du Plan crèche, à un taux de 80%, et pour un montant de 17.640 €, pour les travaux d'aménagement de la mini crèche,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la CAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le 30 SEP. 2022
Affiché le : 30 SEP. 2022

